

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N° 7415

présenté par
M. Causse

à l'amendement n° 1725 de M. Bourgeaux

ARTICLE 49 QUINQUIES

I. – À l'alinéa 3, après le mot :

« vacance »,

insérer les mots :

« , pour maintenir ou restaurer les continuités écologiques et la nature en ville ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, supprimer les mots :

« , les continuités écologiques et la nature en ville. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement propose de répercuter les amendements rédactionnels et de coordination juridique proposés par le rapporteur sur l'article initial dans l'amendement de M. Gouffier-Cha. En effet, l'amendement 5219 réécrivant l'ensemble de l'article tout en conservant certaines parties, les précisions proposées par le rapporteur demeurent pertinentes.